



**DECLARATION PREALABLE**  
**CSA DE RESEAU DES PREFECTURES ET SGCD**  
**18 juin 2024**

Monsieur le Président,

La décision du Président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale et d'organiser de nouvelles élections législatives, dans des délais extrêmement contraints, plonge le pays dans une période trouble où se mêlent confusion et indécision, et crée une tension supplémentaire, dont chacun aurait pu se passer, sur les services préfectoraux en charge de la mise en œuvre de ce choix.

Comme d'habitude, la Nation pourra compter sur l'adaptabilité, l'engagement sans faille et le sens du service public des agents des préfetures pour faire face à la situation.

Déjà, les services s'organisent et les renforts se mettent en place pour venir abonder les effectifs en charge des élections pour que ces élections législatives puissent avoir lieu dans les délais impartis. (Les SGCD s'étaient déjà employés dans des délais très courts pour les élections papier des DDI lors des dernières élections professionnelles, sans contreparties malgré les demandes de la CFDT. Espérons que cette fois-ci, les services concernés seront dûment remerciés et **la CFDT** vous le demande officiellement.)

**Mais à quel prix et pour quelle reconnaissance ?**

A la veille des Jeux olympiques, où les services préfectoraux ont dû s'organiser pour faire face aux missions de gestion de crise et de sécurisation des lieux d'accueil des JO, avec un impact sur l'organisation des missions et des congés des agents, ces derniers doivent faire face à cette nouvelle mobilisation dans des délais contraints inédits, alors qu'ils subissent de plein fouet une réduction drastique des moyens, suite aux restrictions budgétaires imposées à la fonction publique de l'Etat.

Un prime JO est prévu pour les agents mobilisés pour les jeux olympiques sous la forme d'un CIA spécial JO qui devrait être versé en octobre. Cependant, bon nombre d'agents en seront exclus, compte tenu des critères d'éligibilité très contraignants.

Concernant le CIA « courant », un certain nombre de préfetures nous alerte sur une baisse du CIA, qui sera versé en septembre, tout ceci dans une grande opacité et en dehors de tout dialogue social au sein des CSA locaux. **La CFDT** vous a, à maintes reprises, demandé sans succès des précisions sur l'enveloppe du CIA et sur l'enveloppe budgétaire de la prime JO et vous a averti sur le caractère dévastateur pour les agents d'un impact à la baisse des montants du CIA en lien avec les primes JO, alors que les charges de travail des agents de préfetures explosent. **La CFDT** est fermement opposée à un ajustement à la baisse du CIA et vous demande toute la transparence sur le sujet. Il en va de la crédibilité du MI.

**Encore une fois, il est demandé aux agents, de faire plus avec moins, sans contrepartie !**

Pour **la CFDT**, il est plus que temps que le Ministère prenne conscience que l'impact de ces charges de travail toujours en constante augmentation peuvent avoir sur les conditions de travail et la santé des agents comme sur la dégradation de la qualité du service public.

Aussi, **la CFDT** demande instamment :

- D'affecter des effectifs pérennes en nombre suffisant au regard de la charge de travail croissante constatée dans les services des préfectures, des SGCD, des sous-préfectures, SGAR et des SGAMI ou, à défaut, de revoir les objectifs et les missions à la baisse.
- D'augmenter les enveloppes des heures supplémentaires, de l'IFSE et du CIA pour permettre de valoriser l'engagement des agents qui participent quotidiennement à ce surcroît d'activités, que ce soient dans les services « élections » mais également pour l'ensemble des services impactés.
- De supprimer le seuil mensuel d'heures écrêtées pendant cette période particulière et jusqu'à la fin de l'été et de permettre aux agents de récupérer les heures accumulées jusqu'à la fin de l'année civile.

Le Ministère demande beaucoup à nos collègues et en demande toujours davantage avec un choix assumé en termes de carences sur les postes vacants et sur les recrutements des contractuels et vacataires.

Une telle situation n'est pas tenable à long terme et va à rebours des préconisations du rapport de la cour des comptes sur la capacité d'action des préfets qui préconise sur bon nombre de missions de renforcer de manière pérenne les effectifs des préfectures.

Bon nombre de services ne tiennent que par la bonne volonté et la conscience professionnelle des agents et leur sens du service public.

A ce rythme, le sentiment d'appartenance à cette grande maison, à ce Ministère régalien s'effrite, dans un contexte de perte de sens des missions, de surcharge de travail globale et d'inégalités croissantes.

**La CFDT** déplore que le contexte national impacte la mise en œuvre des rencontres de l'ATE, qui, malgré certains écueils dans l'organisation, avaient pour enjeu et objectif de permettre aux agents et aux organisations syndicales d'aborder des thématiques en lien avec leurs missions, leurs conditions de travail et l'attractivité de l'emploi public notamment au sein du MI.

Pour **la CFDT**, il est crucial que l'Administration se modernise pour relever le défi de l'attractivité et de la fidélisation des agents. Ainsi l'Administration doit tenir compte des évolutions particulièrement nécessaires à notre temps notamment en déployant davantage les horaires variables, le télétravail, en développant les mobilités ou encore en expérimentant certaines organisations du travail, sans pour autant reproduire les mesures prises précédemment dans le secteur privé et qui n'ont pas fonctionné. On pense en particulier à la généralisation des open-space qui a depuis été abandonnée, tant les effets sur la santé, la performance et la cohésion d'équipe étaient délétères.

Pour **la CFDT**, la mise en œuvre de l'accord PSC volet Santé du 16 mai 2024 participera également au processus de modernisation et d'attractivité, en favorisant une protection santé plus large des agents par la prise en charge des frais de cotisation à hauteur de 50% par l'Administration

**La CFDT** déplore le positionnement du Ministre de l'Intérieur qui, à l'occasion des rencontres de l'ATE, a exprimé sa décision d'exclure les préfectures de l'expérimentation de la semaine en 4 jours, laissant ainsi les autres périmètres du Ministère et les autres Ministères de la fonction publique mettre en place ces expérimentations et en tirer un bilan, sans que les impacts sur le fonctionnement des préfectures et la qualité de vie et les conditions de travail des agents de préfectures ne puissent être mesurés.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir annexer cette déclaration liminaire au PV de cette réunion.